



LONDON COMMUNITY  
FOUNDATION



Community Foundations  
of Canada      Fondations  
communautaires  
du Canada

## Communiqué de presse

---

**DIFFUSION IMMÉDIATE**

### **Les retombées d'une poursuite pour fixation de prix : des fonds pour des banques alimentaires, des programmes de petits déjeuners**

Un réseau national de bienfaisance distribue le produit du règlement d'une action collective

**(LONDON, Ontario) Le 8 novembre 2004** – Le plus grand réseau de fondations publiques au Canada se chargera de distribuer quelque 300 000 \$ à des organismes de bienfaisance oeuvrant dans le domaine de l'alimentation de toutes les régions du pays au terme d'une action collective contre plusieurs fabricants de monoglutamate de sodium (MGS) et de nucléotides, deux rehausseurs de saveur bien connus.

Ce règlement résulte d'activités de fixation des prix qui ont eu pour conséquence que des fabricants canadiens de produits alimentaires ont dû payer davantage pour leur MGS et leurs nucléotides. Cette hausse des prix a ensuite été refilée aux consommateurs qui, au bout du compte, ont payé plus qu'ils ne le devaient pour des produits alimentaires courants, par exemple, du beurre d'arachide. L'action a été intentée par le cabinet d'avocats Siskind, Cromarty, Ivey and Dowler, LLP au nom des utilisateurs canadiens de MGS et de nucléotides. Les défenseurs étaient des entreprises multinationales de produits chimiques.

« Il était impossible de repérer les consommateurs touchés par cette poursuite, de déclarer Martha Powell, directrice, Développement et services aux donateurs, de la London Community Foundation. Voilà pourquoi on a fait appel à des fondations communautaires d'un bout à l'autre du pays pour distribuer le montant du règlement au profit des consommateurs canadiens. »

Une première part du montant du règlement servira à dédommager des fabricants de produits alimentaires et d'autres acheteurs de MSG brut et de nucléotides, une deuxième part sera remise à des organismes représentant des épiciers, le reste devant être distribué aux consommateurs par l'entremise de fondations communautaires canadiennes.

La London Community Foundation collaborera avec un groupe représentatif des 144 fondations communautaires canadiennes afin de distribuer le montant. Les fondations communautaires sélectionnées, dont la sélection a été approuvée par le tribunal, utiliseront ces fonds pour octroyer des subventions à des organismes de bienfaisance du domaine de l'alimentation, par exemple, des programmes de petit déjeuner et des banques alimentaires. Les groupes communautaires recevront leur part du montant du règlement dans les quatre à six prochaines semaines.

« C'est le cabinet d'avocats de London, chargé de l'affaire, qui a abordé notre fondation, de préciser Madame Powell. S'il a privilégié notre réseau, c'est que nous sommes présents partout au pays et que nous collaborons avec un très vaste éventail d'organismes de bienfaisance. »

« Parce que les fondations communautaires collaborent avec tous les types d'organismes de bienfaisance, elles peuvent identifier ceux en mesure d'engendrer, à même ces fonds, les bienfaits les plus appréciables pour la communauté, de faire valoir Monica Patten, présidente et chef de la direction des Fondations communautaires du Canada. Notre réseau a distribué plus de 90 millions de dollars en subventions l'an dernier. Notre réputation n'est plus à faire en matière de financement de projets communautaires et nous sommes très heureux de mettre nos compétences au service des Canadiens afin qu'ils puissent tirer profit de ce montant. »

La London Community Foundation rendra compte des subventions octroyées dans un an.

Voici les fondations communautaires qui distribueront les fonds résultant de cette action collective. Elles ont été choisies dans la perspective d'assurer la plus vaste représentativité géographique possible; la part de chaque fondation a été établie d'après la population de chaque région.

Vancouver Foundation	19 %
The Calgary Foundation	5 %
Edmonton Community Foundation	5 %
The Saskatoon Foundation	3,3 %
The Winnipeg Foundation	3,7 %
Toronto Community Foundation	25 %
Fondation communautaire d'Ottawa	9 %
London Community Foundation	4 %
Hamilton Community Foundation	6 %
Fondation du Grand Montréal	12 %
Coastal and Rural Foundation of Nova Scotia	3 %
Community Foundation of Southeast New Brunswick	2,4 %
Community Foundation of Newfoundland and Labrador	1,7 %
Community Foundation of Prince Edward Island	0,5 %
The Yellowknife Community Foundation	0,4 %

### **London Community Foundation**

La London Community Foundation est une fondation publique au service des gens de London et du comté de Middlesex. Dixième plus grande fondation communautaire au Canada, elle a été constituée en 1954, une initiative de M. J. Allyn Taylor, président du conseil à la retraite de Canada Trust et, à l'heure actuelle, président honoraire du conseil de la fondation. La London Community Foundation est dirigée par un conseil d'administration constitué de membres bénévoles; elle compte six employés.

### **Fondations communautaires du Canada**

Les Fondations communautaires du Canada (FCC), c'est l'organisme national chapeautant l'un des mouvements de bienfaisance au taux de croissance le plus rapide au pays. Au fil des dix dernières années, le nombre de fondations communautaires membres et la valeur de l'actif collectif du mouvement ont plus que triplé.

Aujourd'hui, on dénombre 144 fondations communautaires dans des villes, municipalités et régions rurales de tous les coins du Canada. Les fondations communautaires sont des fondations publiques, dirigées par des gens du milieu, qui établissent et gèrent des fonds de dotation permanents à l'appui d'activités de bienfaisance se déroulant dans leur région.

**NOTA** : Vous trouverez, en annexe, la liste des entreprises concernées par cette affaire. Vous pouvez consulter les conditions du règlement hors cour à : [www.classaction.ca/pdf/MSG Notice Cert settlement.pdf](http://www.classaction.ca/pdf/MSG_Notice_Cert_settlement.pdf). Vous trouverez aussi de l'information générale concernant cette affaire à : [www.classaction.ca/pdf/Main Agreement.pdf](http://www.classaction.ca/pdf/Main_Agreement.pdf) et à [www.classaction.ca/content/actions/msq\\_nucleotides.asp](http://www.classaction.ca/content/actions/msq_nucleotides.asp).

**Renseignements :**

Martha Powell, directrice, Développement et services aux donateurs, London Community Foundation, (519) 667-1600, poste 103

Monica Patten, présidente et chef de la direction, Fondations communautaires du Canada, (613) 236-2664, poste 333

## **ACTION COLLECTIVE – MSG / NUCLÉOTIDES**

### **Début de l'affaire**

Un tribunal a été saisi de l'affaire à London, en Ontario, le 7 septembre 2001. Les parties à l'action collective au Québec sont venues en grossir les rangs le 25 septembre 2001, et celles de la Colombie-Britannique, le 4 octobre 2001.

L'affaire concerne des activités de fixation de prix qui ont eu lieu entre 1990 et 1999.

### **Demandeurs**

Bona Foods Ltd., une entreprise familiale du secteur de la transformation des aliments établie à Toronto. Elle fabrique et distribue des produits de charcuterie de type italien à des distributeurs de produits alimentaires, des pizzérias, des supermarchés et des restaurants partout au Canada.

La Cie McCormick Canada Co., un fabricant international d'épices et d'assaisonnements qui distribue ses produits aux consommateurs et à des entreprises de l'industrie alimentaire. Au Canada, son siège social est à London, en Ontario.

### **Défendeurs**

Archer Daniels Midland Company  
Ajinomoto Co., Inc.  
Ajinomoto U.S.A Inc.  
Takeda Chemical Industries Ltd.  
CJ Corp. f/k/a Cheil Jedang Corporation  
CJ America Inc.  
Daesang America Inc., f/k/a Miwon America Inc.  
Kyowa Hakko Kogyo Co. Ltd.

### **Plan de dédommagement**

Le montant total du dédommagement – environ 963 000 \$ – sera réparti comme suit :

Conseil canadien de la distribution alimentaire	25 %
Fédération canadienne des épiciers indépendants	25 %
Fondations communautaires (voir la liste ci-dessus)	45 %
Fondation du général Roméo-Dallaire	5 %